

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2566

16 octobre 2012

### SOMMAIRE

Avis Location de Voitures S.à r.l. ....	123122	Infinity S.A. ....	123164
A.Z.Com S.A. ....	123168	INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesell- schaft S.A. ....	123165
C.T. Phinco S.à r.l. ....	123124	Intersaco S.A. ....	123165
CVG Global S.à r.l. ....	123136	INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l. ....	123164
Damode-MG S.A., SPF ....	123136	Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l. ....	123166
Ecoprompt S.A. ....	123140	Invesco The Hague Hotel Investment S.à r.l. ....	123165
EHGROUPEuropéenne d'Investissement d'Activité Immobilière ....	123140 123143	IPE Tank and Rail Investment S.à r.l. ...	123166
Exalog S.A. ....	123143	IPE Tank and Rail Investment S.à r.l. ...	123166
Fafari Green World S.A. ....	123143	IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. .....	123163
Ferma S.A., SPF ....	123144	Ite Immo S.A. ....	123166
Ficomex S.A. ....	123144	I.T. Logistics Luxembourg S.à r.l. ....	123164
Fifty Nine S.A. ....	123144	Jadl Invest ....	123167
Finadis Participation S.A. ....	123145	Katiar Holding SPF ....	123161
F.Int. S.A. ....	123144	Kenmore Care Homes S.à r.l. ....	123167
FPC Fulgor Participations S.A. ....	123151	Kiwi International Corporation S. à r.l. ..	123168
Fraco S.A., SPF ....	123151	Kiwi International Corporation S. à r.l. ..	123166
Fundland ....	123151	K.S. Investments S.A. ....	123167
Galibier S.à r.l. ....	123151	L'Aiglon Luxembourg S.A. ....	123168
Garganey Sàrl ....	123156	L'Aiglon Luxembourg S.A. ....	123167
GHE Holding S.A. ....	123144	NAEV Lime Street S.à r.l. ....	123145
Golden Park Resort S.A. ....	123157	Pyro-Protection S.A. ....	123156
Golden Park Resort S.A. ....	123156	Real Estate Property 2 S.A. ....	123157
Gradel Productions ....	123162	Real Estate Property 2 S.A. ....	123156
Gradel Services ....	123162	SA Equity Holdco S.à r.l. ....	123162
Grassinger Heideck S.C.A. ....	123155	SeeYou2 ....	123135
Grassinger Heideck S.C.A. ....	123157	Sobrass Gestion & Cie SCA ....	123165
Green Equity S.à r.l. ....	123161		
GWM Merchant International S.A. ....	123163		
Heloise Property S.A. ....	123164		
Heloise Property S.A. ....	123163		
Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	123163		

**Avis Location de Voitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Findel.

R.C.S. Luxembourg B 7.549.

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AVIS INVESTMENT SERVICES (N°2), une société constituée selon les lois de Grande-Bretagne, ayant son siège social sis à Park Road, Bracknell, Berkshire, RG12 2EW, Angleterre et enregistrée auprès de l'administration sous le numéro 2071732 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de AVIS LOCATION DE VOITURES S.à R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis à l'Aéroport de Findel, L-1110 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte daté du 23 mars 1967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 daté du 6 mai 1967 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.549 (la «Société»).

II.- Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation (i) de la révocation du mandat de gérant de M. Johannes Löning avec effet immédiat et (ii) de la nomination de M. Lepleux en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat;
3. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier les pouvoirs de signature des gérants pour engager la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer le mandat de gérant de la Société de M. Johannes Löning, né à Giessen, Allemagne, le 18 décembre 1963, avec adresse au 38 avenue Hoche, 75008 Paris, France, avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide également de nommer M. Eric Lepleux, né le 19 février 1966 à Boulogne-Billancourt, France et ayant son adresse professionnelle Tour Manhattan La Défense 2, 5/6 Place de l'Iris, 92095 Paris La Défense, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet à compter de la présente résolution et pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour changer le régime de signature des gérants de la Société, afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux gérants. L'article 10 se lira désormais de la manière suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants.»

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, ce mandataire de la personne comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en français suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de cette même personne présente, en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française prévaudra.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AVIS INVESTMENT SERVICES (N°2), a company incorporated under the laws of Great-Britain, having its registered office at Park Road, Bracknell, Berkshire, RG12 2EW, England and registered with the administration under number 2071732 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of AVIS LOCATION DE VOITURES S.à R.L., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at Aéroport de Findel, L-1110 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed dated 23 March 1967, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations number 57 dated 6 May 1967 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 7.549 (the "Company").

II.- That the 1.250 (one thousand two hundred fifty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of (i) the revocation of the mandate as manager of Mr. Johannes Löning with immediate effect and (ii) the appointment of Mr. Eric Lepleux as new manager of the Company with immediate effect;
3. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company so as to change the signatory powers of the managers to bind the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to revoke the mandate as manager of the Company of Mr. Johannes Löning, born in Giessen, Germany, on 18 December 1963, with address at 38 avenue Hoche, 75008 Paris, France, with immediate effect.

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Eric Lepleux, born on 19 February 1966, in Boulogne-Billancourt, France and having his professional address at Tour Manhattan La Défense 2, 5/6 Place de l'Iris, 92095 Paris La Défense, France, as new manager of the Company with effect as from the date of the present résolution and for an unlimited period.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company to change the signatory powers of the managers of the Company, so that the Company be bound by the joint signatures of any two managers. Article 10 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The powers and remunerations of any managers will be determined in the act of nomination.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1.300,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11706. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012123321/131.

(120164279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**C.T. Phinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.526.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Celtic Therapeutics Holdings L.P., a limited partnership formed under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, registered with the BVI Financial Services Commission under number LP No. 562, acting through its general partner,

here represented by Annick Braquet, employee of Notary Henri Hellinckx, notary residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name**

The name of the company is “C.T. Phinco S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of patents and / or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by:  
- nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- one (1.-) class A share (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
- one (1.-) class B share (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
- one (1.-) class C share (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
- one (1.-) class D share (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
- one (1.-) class E share (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
- one (1.-) class F share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
- one (1.-) class G share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
- one (1.-) class H share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
- one (1.-) class I share (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up (i) a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred and (ii) a capital contribution account for any contribution made and allocated thereto by the shareholders of the Company without the issuance of additional shares, it being understood that any contribution made and allocated thereto remains at any time distributable by decision of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with the Law. The amount of the premium account and of the capital contribution account may be used for the purpose of, inter alia, repurchasing any class of shares as per article 7 of the Articles, offsetting any net realized losses, making distributions to the shareholders or allocating funds to the legal reserve.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

#### **Art. 7. Redemption of shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers. For the avoidance of doubt, any class of shares which is repurchased must be immediately cancelled.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) a class of shares is repurchased in full and immediately cancelled; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price (RP) does not exceed the amount of net profits of the current financial year plus any profits carried forward (NP) and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose (including share premium and capital contributions) (P), less any losses of the current financial year, any losses carried forward (L) and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles (LR) such as that  $RP \leq (NP + P) - (L + LR)$ , increased by an amount equal to the aggregate par value of the class of shares being repurchased resulting from the reduction of the capital of the Company cancelling such class of shares. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and Removal of managers.**

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 9. Board of managers**

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may appoint class A managers and class B managers.

##### **9.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### **9.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of a majority of class A managers present or represented and a majority of class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### **Art. 10. Sole manager.**

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and capital contributions) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.



## VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

Celtic Therapeutics Holdings L.P., represented as stated above, subscribes to nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) Class of Ordinary Shares, one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, in registered form, having a par value of one United States Dollar each (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Sir Stephen Ralfe Evans-Freke, born on March 2, 1952, in Ashbourne, Ireland, with professional address at 18-8 Estate Smith Bay, St. Thomas, United States Virgin Islands 00802; and

- Dr. Peter Bartley Corr, born on April 8, 1948, in New York, United States of America, with professional address at 18-8 Estate Smith Bay, St. Thomas, United States Virgin Islands 00802.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Andrew O'Shea, born on August 13, 1981, in Dublin, Ireland, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Hugo Froment, born on February 22, 1974, in Laxou, France, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera dépositaire du présent acte.

## A COMPARU:

Celtic Therapeutics Holdings L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi au 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, VG 1110 Îles Vierges Britanniques, immatriculée auprès de la BVI Financial Services Commission sous le numéro LP N° 562, agissant par son associé commandité,

représentée par Annick Braquet, employée du Notaire Henri Hellinckx, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination

Le nom de la société est "C.T. Phinco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous les titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de brevets et/ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales de la Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de la Classe Ordinaire),
  - une (1) part sociale de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, la Part Sociale de Classe A),
  - une (1) part sociale de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, la Part Sociale de Classe B),
  - une (1) part sociale de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, la Part Sociale de Classe C),
  - une (1) part sociale de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, la Part Sociale de Classe D),
  - une (1) part sociale de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, la Part Sociale de Classe E),
  - une (1) part sociale de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, la Part Sociale de Classe F),
  - une (1) part sociale de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, la Part Sociale de Classe G),
  - une (1) part sociale de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, la Part Sociale de Classe H),
  - une (1) part sociale de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, la Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, il peut être créé (i) un compte de prime sur lequel toute prime payée pour toute action en supplément de sa valeur nominale sera transférée et (ii) un compte d'apports en capitaux propres pour tous les apports faits et affectés à ce compte par les associés de la Société sans émission de nouvelles actions, étant entendu que tout apport fait et affecté à ce compte reste distribuable à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à la Loi. Ce montant du compte de prime d'émission et du compte d'apports en capitaux propres peuvent être utilisés, entre autre, pour le rachat de toute classe d'action en application de l'article 7 des Statuts, pour compenser toute perte réalisée, pour accorder des distributions aux actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales.**

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le conseil de gérance. Afin d'éviter toute ambiguïté, toute classe de parts sociales qui fait l'objet d'un rachat doit être immédiatement annulée.

7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 7.1 des Statuts est autorisé sous réserve que: (i) le rachat est effectué par ordre alphabétique inversé, étant entendu que les Parts Sociales de la Classe Ordinaire seront la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement et annulée immédiatement; (iii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; (iv) le prix de rachat (PR) n'excède pas le montant des profits nets de l'exercice social en cours augmenté de tout profit reporté (PN) et de tout montant dégagé des réserves de la Société disponibles à cet effet (y compris les primes d'émission et les apports en capitaux propres) (P), moins les pertes de l'exercice en cours, les pertes reportées (L) et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts (LR) tel que  $PR \leq (PN + P) - (L + LR)$ , augmenté d'un montant équivalent à la valeur totale de la classe de parts sociales rachetée découlant de la

réduction du capital de la Société procédant à l'annulation de ladite classe. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 9. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

##### 9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne délibère et n'agisse alors valablement que si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B est présent ou représente.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'une majorité de gérants de classe A présente ou représentée et une majorité de gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission et les apports en capitaux propres) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont circulées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures doivent être sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Celtic Therapeutics Holding L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) Parts Sociales de la Classe Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (USD 1), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Sir Stephen Ralfe Evans-Freke, né le 2 mars 1952 à Ashbourne, Irlande, demeurant professionnellement au 18-8 Estate Smith Bay, St. Thomas, 00802 Îles vierges américaines; et
  - Dr. Peter Bartley Corr, né le 8 avril 1948 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 18-8 Estate Smith Bay, St. Thomas, 00802 Îles vierges américaines.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mr. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Mr. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43057. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123345/607.

(120164445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

#### **SeeYou2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.869.

#### DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 18 septembre 2012, enregistré à Redange/Attert, en date du 21 septembre 2012, Relation RED/2012/1235,

que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée "SEYOU2", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 123869, a été prononcée par l'associée unique, la société SeeYouOksa Limited, établie et ayant son siège social à 1, lakouvou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, CY-3107 Limassol, Chypres, avec effet immédiat,

- que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Redange-sur-Attert, le 25 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012123762/18.

(120164613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Damode-MG S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2012123401/11.

(120164648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**CVG Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.507.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Commercial Vehicle Group, Inc., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America ("USA"), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and being registered with the Delaware Division of Corporations under file number 3278145 ("CVGI"), represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in New Albany, Ohio, USA on September 11th, 2012; and

2) CVG European Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and registered with the Delaware Division of Corporations under file number 4239210 ("CVG European Holdings"), represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in New Albany, Ohio, USA on September 11th, 2012.

Which proxies, after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. They are the shareholders (the "Shareholders") of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) CVG GLOBAL S.à r.l., with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on July 6th, 2007, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2300 of October 13th, 2007. The articles of which were amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 111 of January 16th, 2008, and being registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 131.507 (the "Company").

II. The Agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Company share capital increase by an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro), so as to raise it from its current amount of EUR 48,750 (forty-eight thousand seven hundred fifty euro), to an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) by the issue of 10 (ten) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of EUR 13,684,524.61 (thirteen million six hundred eighty-four thousand five hundred twenty-four euro and sixty-one cents) (the "Share Premium"), of which EUR 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five euro) shall be allocated to the legal reserve, by way of a cash contribution equal to USD 17,500,000 (seventeen million five hundred thousand US Dollar), the equivalent in euros of which is EUR 13,685,774.61 (thirteen million six hundred eighty-five thousand seven hundred seventy-four euro and sixty-one cents) according to the European Central Bank EUR/USD exchange rate of September 11th, 2012, of which EUR 12,317,197.15 (twelve million three hundred seventeen thousand one hundred ninety-seven euro and fifteen cents) shall be contributed by CVGI and EUR 1,368,577.46 (one million three hundred sixty-eight thousand five hundred seventy-seven euro and forty-six cents) shall be contributed by CVG European Holdings (the "Cash Contribution");

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above;

3. Consequent amendment of Article 8 of the Articles to reflect the capital increase and give it henceforth solely the following wording:



" **8.1.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 50,000 (fifty thousand euros), represented by 400 (four hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euros) each.

**8.2.** The Company share capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles."; and

4. Miscellaneous.

Then the appearing parties, represented as mentioned above, take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the Company's issued share capital by an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro), so as to raise it from its current amount of EUR 48,750 (forty-eight thousand seven hundred fifty euro), to an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) by the issue of 10 (ten) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"), and to fully pay up these New Shares together with a share premium amounting to EUR 13,684,524.61 (thirteen million six hundred eighty-four thousand five hundred twenty-four euro and sixty-one cents) (the "Share Premium") of which EUR 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five euro) shall be allocated to the legal reserve.

*Second resolution*

The Shareholders of the Company, CVGI and CVG European Holdings, as described above, resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the New Shares and the Share Premium as follows:

*Subscription - Payment*

The Shareholders resolved to (i) subscribe to the 10 (ten) New Shares of the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and (ii) fully pay up the New Shares and the Share Premium by way of a cash contribution equal to USD 17,500,000 (seventeen million five hundred thousand US Dollar), the equivalent in euros of which is EUR 13,685,774.61 (thirteen million six hundred eighty-five thousand seven hundred seventy-four euro and sixty-one cents), according to the European Central Bank EUR/USD exchange rate of September 11th, 2012, of which EUR 12,317,197.15 (twelve million three hundred seventeen thousand one hundred ninety-seven euro and fifteen cents), shall be contributed by CVGI and EUR 1,368,577.46 (one million three hundred sixty-eight thousand five hundred seventy-seven euro and forty-six cents) shall be contributed by CVG European Holdings (the "Cash Contribution"), which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The share capital increase amount is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Shareholders furthermore resolved that the value by which the aggregate nominal value of the New Shares is exceeded by the Cash Contribution shall be contributed to a share premium reserve attaching to all the issued and paid up shares in the Company's capital, of which EUR 1,875 (one thousand eight hundred seventy-five euro) shall be allocated to the legal reserve.

The Shareholders resolved to record that, further to the increase in capital, the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder Name	Subscribed shares	Total Paid in (EUR)	Nominal value (EUR)
1) Commercial Vehicle Group, Inc. ....	360	45,000	125
2) CVG European Holdings, LLC .....	40	5,000	125
TOTAL: .....	400	50,000	125

*Third resolution*

Further to the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 8 of the Company's Articles to read solely as follows:

" **8.1.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 50,000 (fifty thousand euro), represented by 400 (four hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

**8.2.** The Company share capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the Company's share register to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of the law firm of DSM DI STEFANO & MOYSE to register the New Shares in the Company's share register.

123138

*Expenses*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at EUR 5,700 (five thousand seven hundred euro).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing persons represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The document having been read to the Attorney-in-fact of the appearing persons, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the appearing person signed this deed with the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Commercial Vehicle Group, Inc., une société établie sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique (les "Etats-Unis"), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, et inscrite auprès du Registre de Sociétés de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 3278145 ("CVGI"), dûment représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à New Albany, Ohio, USA le 11 septembre 2012; et

2) CVG European Holdings, LLC, une société établie sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique (les "Etats-Unis"), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, et inscrite auprès du Registre de Sociétés de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 4239210 ("CVG European Holdings"), dûment représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à New Albany, Ohio, USA le 11 septembre 2012.

Lesquelles procurations paraphées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées telles que décrites ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Elles sont les associés (les "Associés") de la société CVG Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée en date du 6 juillet 2007, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2300 du 13 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 111 du 16 janvier 2008, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.507 (ci-après la "Société").

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) afin de le porter de son montant actuel de quarante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 48.750) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par la création et l'émission de dix (10) parts nouvelles ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (les "Nouvelles Parts"), sujet au paiement d'une prime d'émission de treize millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-quatre euros et soixante et un centimes (EUR 13.684.524,61) (la "Prime d'Emission"), de laquelle mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.875) seront affectés à la réserve légale, moyennant un apport en numéraire d'un montant de dix-sept millions cinq cent mille Dollars US (USD 17.500.000) équivalent à la contre valeur en euro de treize millions six cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-quatorze euros et soixante et un centimes (EUR 13.685.774,61) selon le taux d'échange de la Banque Centrale Européenne du 11 septembre 2012, duquel douze millions trois cent dix-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quinze centimes (EUR 12.317.197,15) sera apporté par CVGI et un million trois cent soixante-huit mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quarante-six centimes (EUR 1.368.577,46) sera apporté par CVG European Holdings (l'"Apport en Numéraire").

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionné ci-dessus.

3. Modification subséquent de l'article 8 des statuts de la Société (les "Statuts") pour lui donner uniquement la teneur suivante:

" **8.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par quatre cents (400) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

**8.2.** Le capital social pourra être modifié à n'importe quel moment par une décision des Associés délibérant selon la mode de délibération requis pour la modification des Statuts."

4. Divers.

La Société comparante, représentée telle que décrite ci-dessous, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) afin de le porter de son montant actuel de quarante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 48.750) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par la création et l'émission de dix (10) parts nouvelles, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) (les "Nouvelles Parts"), et de libérer intégralement les Nouvelles Parts ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de treize millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-quatre euros et soixante et un centimes (EUR 13.684.524,61) (la "Prime d'Emission"), de laquelle mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.875) seront affectés à la réserve légale.

*Deuxième résolution*

Les Associés de la Société, CVGI et CVG European Holdings, telles que décrites ci-dessus, décident souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission de la manière décrite ci-dessous:

*Souscription - Paiement*

Les Associés ont décidé de (i) souscrire les dix (10) Nouvelles Parts de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et (ii) et libérer intégralement ces Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept millions cinq cent mille Dollars US (USD 17.500.000) équivalent à la contre valeur en euro de treize millions six cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-quatorze euros et soixante et un centimes (EUR 13.685.774,61) selon le taux d'échange de la Banque Centrale Européenne du 11 septembre 2012, duquel douze millions trois cent dix-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quinze centimes (EUR 12.317.197,15) sera apporté par CVGI et un million trois cent soixante-huit mille cinq cent soixante-dix-sept euros et quarante-six centimes (EUR 1.368.577,46) sera apporté par CVG European Holdings (l'"Apport en Numéraire") documenté à l'attention du notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Les Associés décident également que le montant apporté en espèces dépassant la valeur totale des Nouvelles Parts sera attribué à un compte de prime d'émission attaché à toutes les parts sociales émises et souscrites dans le capital social de la Société, duquel montant mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.875) seront affectés à la réserve légale.

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société se compose, suite à l'augmentation en capital, comme suit:

Nom de l'actionnaire	Parts Sociales	Montant libéré (EUR)	Valeur Nominale (EUR)
1) Commercial Vehicle Group, Inc. ....	360	45.000	125
2) CVG European Holdings, LLC . . . . .	40	5.000	125
TOTAL: . . . . .	400	50.000	125

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessous, les Associés décident de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais seulement la teneur suivante:

" **8.1.** Le capital social souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par quatre cents (400) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 100) chacune.

**8.2.** Le capital social pourra être modifié à n'importe quel moment par une décision des Associés ou par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant selon le de délibération requis pour la modification des Statuts."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre d'associés de la Société afin de refléter les changements décrits ci-dessous et autorisent tout avocat ou employé du cabinet DSM D1 STEFANO & MOYSE à inscrire les Nouvelles Parts dans le registre d'associés de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à cinq mille sept cents euros (EUR 5.700).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties représentés tels que décrits ci-dessous, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants représentés tels que décrits ci-dessous, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42565. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123386/218.

(120164729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Ecoprompt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECOPROMPT S.A.

Référence de publication: 2012123441/10.

(120164654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**EHGROUP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.537.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eden HAZARD, footballeur, né à La Louvière (Belgique), le 7 janvier 1991, demeurant à CFC, 62 Stoke Road, Cobham, Surrey, KT11 3PT (Royaume-Uni),

ici représenté par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet – Durée – Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "EHGROUP", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra en outre acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra de plus effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associé(s).

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Eden HAZARD, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

123143

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

2. Monsieur Eden HAZARD, footballeur, né à La Louvière (Belgique), le 7 janvier 1991 demeurant à CFC, 62 Stoke Road, Cobham Surrey, KT11 3PT (Royaume-Uni), est nommé à la fonction de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2012. LAC/2012/43713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123444/156.

(120164770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.246.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123455/9.

(120164433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Exalog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 117.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123457/9.

(120164415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Fafari Green World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.958.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 23 août 2012 que:

- Monsieur Wim Rits démissionne de son poste d'administrateur A avec effet au 23 août 2012;
- Mademoiselle Asa Alund avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée administrateur A avec effet au 23 août 2012 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- Le mandat d'administrateur A de Madame Charlotte Lahajje-Hultman est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018, son adresse est également modifiée au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- Le mandat d'administrateur B de Monsieur Rickard Gillblad est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123462/19.

(120164272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**F.Int. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 85.244.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123461/9.

(120164608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Ferma S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 154.377.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123471/9.

(120164491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Ficomex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.470.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123473/10.

(120164602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Fifty Nine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.120.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012123474/13.

(120164452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**GHE Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.799.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2012123503/13.

(120164461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Finadis Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.603.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale du 20 août 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012123475/12.

(120164572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**NAEV Lime Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.535.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

Ist erschienen:

Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach eingetragen im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 75.014, handelnd namens und für Rechnung des NAEV-Immo FCP-FIS, eines luxemburgischen spezialisierten Investmentfonds in der Form eines fonds commun de placement,

hier vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette, rahmen einer Vollmacht gegeben privaten; aufgrund einer am 12. September 2012 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd in der obengenannten Eigenschaft, hat den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung erstellt:

**Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1. Form, Name.** Es wird hiermit durch den Alleingesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (die "Gesellschaft"), die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (der "Gesellschaftsvertrag").

Die Gesellschaft zählt ursprünglich einen Alleingesellschafter, Eigentümer aller Geschäftsanteile. Die Gesellschaft kann jedoch jederzeit, insbesondere infolge der Übertragung von Geschäftsanteilen oder der Ausgabe neuer Geschäftsanteile, aus mehreren Gesellschaftern bestehen, die nicht natürliche Personen sind und deren Zahl dreißig (30) Gesellschafter nicht überschreiten darf.

Der Name der Gesellschaft ist "NAEV Lime Street S.à r.l.".

**Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft

vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der Organe oder einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt sind, auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

**Art. 3. Gegenstand.** Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten von Beteiligungen an luxemburgischen und / oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen. Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilieneigentum, entweder durch Erwerb, Austausch oder auf andere Art, sowie durch Veräußerung, Verwaltung und Entwicklung von Immobilien in Europa.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art und Form Darlehen aufnehmen und privat Schuldverschreibungen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausübung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dienen.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Die Gesellschaft kann jedoch durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafter, die gemäß den Gesetzesbestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheitsverhältnisse entscheidet jederzeit aufgelöst werden.

## Kapitel II. Kapital, Geschäftsanteile

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das herausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zwanzigtausend britische Pfund (GBP 20.000,-) festgesetzt, eingeteilt in zwanzigtausend Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem britischem Pfund (GBP 1,-), alle voll eingezahlt.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Geschäftsanteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Geschäftsanteilen, die die Gesellschaft von ihrem/ihren Gesellschafter(n) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter oder zwecks Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

**Art. 6. Geschäftsanteile.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme während der Gesellschafterversammlungen. Das Eigentum eines Geschäftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Geschäftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Geschäftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Geschäftsanteile lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafterversammlung, bei der drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sind, sich damit einverstanden erklärt.

Der Beweis für die Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen der luxemburgischen Gesetze zurück erwerben.

**Art. 7. Erhöhung und Herabsetzung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrmals durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wobei die Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen, die in vorliegendem Gesellschaftsvertrag oder, gegebenenfalls, durch das Gesetz hinsichtlich der Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

**Art. 8. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.** Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den Alleingesellschafter oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

## Kapitel III. Geschäftsführer, Geschäftsführungsrat, Wirtschaftsprüfer

**Art. 9. Geschäftsführer.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die, falls deren Anzahl drei beträgt oder übersteigt, einen Geschäftsführungsrat bilden können (der "Geschäftsführungsrat") und die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

Der/die Geschäftsführer wird/werden vom Alleingesellschafter oder von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine befristete oder unbefristete Dauer gewählt und bleibt/bleiben bis zur Wahl seines/ihrer Nachfolger im Amt. Er/sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

**Art. 10. Geschäftsführungsrat.** Der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende"). Der Geschäftsführungsrat kann ebenfalls einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht, und welcher für die Aufnahme der Sitzungsprotokolle des Geschäftsführungsrates und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Geschäftsführungsratssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Eine Geschäftsführungsratssitzung ist einzuberufen, wenn zwei Geschäftsführer dies fordern.

Der Vorsitzende führt bei allen Geschäftsführungsratssitzungen und (gegebenenfalls) Gesellschafterversammlungen den Vorsitz, mit der Ausnahme, dass der Geschäftsführungsrat beziehungsweise die Gesellschafterversammlung befugt sind, in dessen Abwesenheit mit einfacher Mehrheit der Geschäftsführer beziehungsweise der bei besagter Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter einen anderen Geschäftsführer beziehungsweise eine andere Person zum zeitweiligen Vorsitzenden zu ernennen.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder bei vorherigem Einverständnis aller zur Anwesenheit Berechtigten, wird ein schriftlicher Einberufungsbescheid zu den Geschäftsführungsratssitzungen mindestens eine Woche vor dem für sie vorgesehenen Datum per Telefax oder Telegramm versendet. Diese schriftlichen Einberufungsbescheide enthalten Angaben über Ort und Uhrzeit der Sitzung, die Tagesordnung und die Art der zu verrichtenden Geschäfte. Liegt die schriftliche Zustimmung aller Geschäftsführer per Telefax oder Telegramm vor, kann auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Geschäftsführungsratsbeschluss festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Geschäftsführungsratssitzung findet am Gesellschaftssitz oder an einem anderen Ort statt, den der Geschäftsführungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich in Geschäftsführungsratssitzungen vertreten lassen, indem er hierzu einen anderen Geschäftsführer zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Der Geschäftsführungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen aller anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Ein Mitglied oder mehrere Mitglieder können per Telefonkonferenz oder unter Zuhilfenahme jedes anderen ähnlichen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, das mehreren teilnehmenden Personen erlaubt, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme gilt als einer persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichwertig.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Geschäftsführern unterzeichneter Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt festgehalten werden, wobei jedes dieser Dokumente von einem oder mehreren Geschäftsführern unterschrieben wird.

**Art. 11. Sitzungsprotokolle.** Protokolle der Geschäftsführungsratssitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigefügt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer.** Jeder Geschäftsführer einzeln oder der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung auszuführen, welche für die Ausübung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich ist. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers, der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats.

**Art. 13. Übertragung von Befugnissen.** Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können einzelne Befugnisse oder Vollmachten beziehungsweise ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere von ihnen auserwählte Personen oder Vertreter übertragen.

**Art. 14. Interessenkonflikte.** Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt ist/sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder Firma ist/sind.

Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstwie Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung

mit solch einer anderen Gesellschaft oder Firma zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Geschäftsführer oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorangehenden dem Geschäftsführungsrat zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Geschäftsführers oder Bevollmächtigten sind dem Alleingesellschafter oder bei der nächsten Gesellschafterversammlung offenzulegen.

**Art. 15. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch die gemeinschaftlichen Unterschriften je zweier Geschäftsführer verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Falls die Verwaltung der Gesellschaft einem (1) Geschäftsführer obliegt, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Die Geschäftsführer dürfen nur nach vorheriger Zustimmung der Gesellschafter über den An- und Verkauf von direktem oder indirektem Grund- und Immobilieneigentum sowie über die dingliche Belastung desselben entscheiden.

**Art. 16. Wirtschaftsprüfer.** Die Überwachung der Gesellschaftsgeschäfte kann und, in den gesetzlich bestimmten Fällen, muss einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut werden.

Die Wirtschaftsprüfer werden, gegebenenfalls, vom Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Wirtschaftsprüfer sind sie wiederwählbar, können jedoch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

#### Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

**Art. 17. Gesellschafterversammlung.** Besteht die Gesellschaft aus einem Alleingesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird, getroffen werden. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer im Falle eines Alleingesellschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung gemäß luxemburgischem Recht durch den/die Geschäftsführer beziehungsweise den Geschäftsführungsrat, oder subsidiär dazu, auf Anfrage von Gesellschaftern, welche die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaftern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art der abzuschließenden Geschäfte.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Telefax oder Telegramm, eine andere Person als Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahresgesellschafterversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats liegen, dies erforderlich machen.

**Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung.** Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Mit Ausnahme der Befugnisse, die laut Gesetz oder vorliegendem Gesellschaftsvertrag dem Geschäftsführer, den Geschäftsführern beziehungsweise dem Geschäftsführungsrat vorbehalten sind, ist sie mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, um jedwede mit den Gesellschaftsgeschäften verbundene Handlung durchzuführen oder zu genehmigen.

Insbesondere beschließt die Gesellschafterversammlung über den An- und Verkauf von direktem oder indirektem Grund- und Immobilieneigentum, über die dingliche Belastung desselben sowie die Finanzierung der Gesellschaft und über die Bestellung des Wirtschaftsprüfers.

Der Gesellschafterversammlung sollen nur dann Immobilien zum Beschluss vorgelegt werden, wenn eines der folgenden Kriterien vorliegt:

- a) Mietwohngrundstücke, Geschäftsgrundstücke und gemischt genutzte Grundstücke;
- b) Grundstücke im Zustand der Bebauung;

c) unbebaute Grundstücke, die für eine alsbaldige eigene Bebauung nach Maßgabe des Buchstaben a) bestimmt und geeignet sind;

d) Erbbaurechte unter den Voraussetzungen der Buchstaben a) bis c);

e) andere Grundstücke und andere Erbbaurechte sowie Rechte in der Form des Wohnungseigentums, Teileigentums, Wohnungserbbaurechts und Teilerbbaurechts;

f) Nießbrauchrechte an Grundstücken nach Maßgabe des Buchstaben a), die der Erfüllung öffentlicher Aufgaben dienen.

g) Sonstige Gegenstände und Rechte, die zur Bewirtschaftung der Ziffern a) bis f) dienlich sind.

Die Gesellschaft darf die Gegenstände im Sinne der Buchstaben a), b), c) und e) mit Erbbaurechten belasten.

**Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung.** Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am zweiten Mittwoch des Monats März um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Jahresgesellschafterversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten.

**Art. 20. Verfahren, Wahl.** Jeder Beschluss hinsichtlich der Abänderungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluss, dessen Fassung aufgrund des vorliegenden Gesellschaftsvertrags oder, gegebenenfalls, des Gesetzes, der mit der für eine Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit unterliegt, muss von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrages werden alle übrigen Beschlüsse von Gesellschaftern getroffen, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einer Stimme.

Kopien von oder Auszüge aus Sitzungsprotokollen, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder einen Geschäftsführer unterzeichnet.

## Kapitel V. Geschäftsjahr, Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen

**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Oktober und endet am dreißigsten (30.) September des Folgejahres.

**Art. 22. Bilanz.** Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einzusehen. Zählt die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so kann dieses Recht lediglich während fünfzehn (15) Tagen vor dem Datum der Jahresgesellschafterversammlung ausgeübt werden.

**Art. 23. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen.** Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns. Sie können entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Reserve oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter auszuschütten.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

## Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

**Art. 24. Auflösung, Liquidation.** Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der gemäß denselben Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler (wahlweise natürliche oder juristische Personen) durchgeführt, die durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet, und zwar im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile.

## Kapitel VII. Anwendbares Recht

**Art. 25. Anwendbares Recht.** Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung bestimmt.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Nachdem der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft durch die erschienene Partei erstellt worden ist, hat diese Partei folgende Anzahl Geschäftsanteile gezeichnet und nachstehende Beträge in bar eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital (GBP)	Anzahl Geschäftsanteile	Einzahlung (GBP)
Universal-Investment-Luxembourg S.A. . . . . .	20.000,-	20.000	20.000,-
handelnd namens und für Rechnung des NAEV-Immo FCP-FIS			
Summe: . . . . .	<u>20.000,-</u>	<u>20.000</u>	<u>20.000,-</u>

Der Beweis dieser Einzahlung wurde dem amtierenden Notar erbracht, der bestätigt, dass die Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung eingehalten worden sind.

### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend fünfhundert euro (EUR 1.500,-).

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 30. September 2013.

### *Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Der Alleingesellschafter, der stellvertretend für die Gesellschafterversammlung handelt, hat unverzüglich die folgenden Beschlüsse gefasst:

Der Alleingesellschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzulegen, und beschließt außerdem folgende Geschäftsführer zu ernennen:

- Frau Venetia Budgen, geb. in London (Großbritannien) am 01.05.1968, beruflich ansässig in 43-45 Portman Square, London W1H 6LY; Großbritannien;

- Herr Erich Hein, geb. in Trier (Deutschland) am 25.06.1959, beruflich ansässig in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Herr Marc-Oliver Scharwath, geb. in Kaiserslautern (Deutschland) am 01.09.1977, beruflich ansässig in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Mandate der Geschäftsführer werden gem. Artikel 9 des Gesellschaftsvertrages unbefristet erteilt, bis sie vom Alleingesellschafter oder der Gesellschafterversammlung widerrufen werden.

3. Der Sitz der Gesellschaft wird sich befinden in:

- 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

4. Zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer wird ernannt:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149133.

Das Mandat des Wirtschafsprüfers endet mit der Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch/Alzette am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12281. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012123674/312.

(120164644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**FPC Fulgor Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 68.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123481/9.

(120164342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Fraco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 11.564.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123482/9.

(120164526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Fundland, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.053.

Le bilan au 31/07/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123485/10.

(120164605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Galibier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 171.520.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le 4 septembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

A comparu:

CACEIS Bank Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 91985;

Ici représentée par Maître Emmanuel REVEILLAUD, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 août 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

**Title I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Galibier S.à r.l.", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales et/ou de bureaux situés à Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes

sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la société. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts et conformément à la Loi.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associé(s) sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associé(s).



### **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois (3) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ces derniers peuvent élire parmi eux un président du conseil de gérance (le «Président»).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous les actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite adressée par téléfax, courrier électronique ou par lettre au moins un (1) jour avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par téléfax ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Toute réunion du conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou par e-mail.

11.5 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax. La date des résolutions sera la date de la dernière signature des résolutions.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le président ad hoc, le secrétaire ad hoc ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Titre IV. Assemblée générale des associés

### Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 Les contrats passés entre les associé(s) et la société représentée par les associé(s), seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

### Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le gérant unique ou par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

- a) des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- b) ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- c) la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée des associés, ou par le gérant unique ou les gérants,
- d) le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## Titre V. Dissolution et Liquidation

### Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du gérant unique ou des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

#### *Souscription et Libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ sept cent quatre-vingt quinze euros (795,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Monsieur Jean-Pierre Valentini, né le 27 février 1967, à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Normand, né le 7 octobre 1950, à Paris (14<sup>ème</sup>) (France), demeurant à 8, rue Nicolas Gredt, L-1641 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Cimino, né le 12 juillet 1965 à Ixelles (Belgique), demeurant à 16, rue Château Barbanson, B-6700 Arlon.

4) Le mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille treize.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123487/232.

(120164225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

#### **Grassinger Heideck S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 150.960.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123494/10.

(120164636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Garganey Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.983.

*Extrait de la convention de cession de parts signées le 20 mars 2012*

En vertu de la convention de cession de parts du 20 mars 2012, il résulte que:

NYA Square LLP, une société établie et ayant son siège social à 6 Burnshall Street, 2<sup>nd</sup> floor, London SW3 3ST Angleterre, a transférée

101 parts sociales détenue dans la Société à

Bayswater Inn Limited, une société établie et ayant son siège social à Akara Buildings 24, De Castro Street, Wickhams Cay Road, Town Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant Unique

Référence de publication: 2012123489/19.

(120164427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Golden Park Resort S.A., Société Anonyme,  
(anc. Real Estate Property 2 S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 165.427.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 septembre 2012*

1. La démission de Monsieur Marc VANHELLEMONT avec effet au 21 septembre 2012.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:  
- Monsieur Simon Pierre SAVERYS (directeur de sociétés), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 21 septembre 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 Novembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012123492/16.

(120164291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Pyro-Protection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8252 Mamer, 14, rue du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 106.893.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2011,*

Il a été décidé de:

D'accepter la démission de Monsieur Jérôme Gonze, en sa qualité d'administrateur-délégué.

D'accepter la démission de Monsieur Jérôme Gonze en sa qualité d'administrateur, et de nommer en son remplacement la Société PYRO Protection Numéro 0441.654.658, dont le siège est situé en Belgique, Rue Bordchamps, 2 à B-6900 Marche en Famenne, représentée par son administrateur-délégué, la société anonyme PYRO Holding Numéro 0821.484.585, dont le siège social est situé en Belgique, rue Cense de la Motte, 45 à B-7170 Manage, représentée par Monsieur Yves Carakehian, né le 16 février 1956 à Ixelles, demeurant Avenue des Genêts, 20, B-1640 Rhodes St Genèse, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Ces décisions n'empportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012123727/19.

(120164476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Golden Park Resort S.A., Société Anonyme,  
(anc. Real Estate Property 2 S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 165.427.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 septembre 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Référence de publication: 2012123493/14.

(120164291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

**Grassinger Heideck S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 150.960.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Grassinger Heideck S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.960, incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 2009, and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 467 on March 4<sup>th</sup>, 2010. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on March 16<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 950 on May 6<sup>th</sup>, 2010.

The meeting is presided by Mr Robert GRASSINGER, with professional address in Luxembourg, (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Mrs Maria GRASSINGER, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that all of the ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) Ordinary Shares and the one (1) Unlimited Share of the Company representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Shareholders.

III. All present or represented Shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notice procedures in relation to this meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to one hundred seventy-five thousand euro (EUR 175,000) by creating and issuing seventy-five thousand (75,000) Ordinary Shares (the "New Ordinary Shares") all having a nominal value of one euro (EUR 1) and each of such New Ordinary Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

2. Waiver by one actual shareholder Mr Robert GRASSINGER to his preferential subscription right according to article 32-3 (1) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended and subscription and payment of the New Ordinary Shares by the Limited Shareholder Mrs Maria GRASSINGER.

3. To amend article 6, second paragraph (share capital) of the Articles.

4. To transfer the registered office of the Company from 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg to 31, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, with effect as of August 1<sup>st</sup>, 2012.

5. To amend article 5, first paragraph (registered office) of the Articles.

6. Resignation of Mr Russell PERCHARD and Mr Philip GITTINS as members of the Supervisory Board of the Company as of June 22<sup>nd</sup>, 2012 and appointment of Mrs Maria GRASSINGER and Mr Fabian SCHULZ as new members of the Supervisory Board of the Company as of June 22<sup>nd</sup>, 2012; extension of the mandate of the third member of the Supervisory Board of the Company Mr Keith FISCHER.

7. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the Shareholders:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to one hundred seventy-five thousand euro (EUR 175,000) by creating and issuing seventy-five thousand (75,000) Ordinary Shares (the "New Ordinary Shares") all having a nominal value of one euro (EUR 1) and each of such New Ordinary Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

*Second resolution*

According to article 32-3 (1) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended the shareholders accept the waiver of the actual General Partner Mr Robert GRASSINGER to his preferential subscription right of the seventy-five thousand (75,000) New Ordinary Shares.

The New Ordinary Shares are issued and fully paid up by way of contribution in cash and subscribed to as follows:

*Subscription and Payment*

Mrs Maria GRASSINGER, Limited Shareholder of the Company, born on April 27<sup>th</sup>, 1969 in Pruszkow, Poland, residing at Lukasfeldweg 4, D-85646 Neufarn, Germany, subscribes to all the seventy-five thousand (75,000) New Ordinary Shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1) and fully pays them up by a contribution in cash for a total contribution of seventy-five thousand euro (EUR 75,000).

Such New Ordinary Shares are to be paid up by a contribution in cash in an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) and to be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the above mentioned contribution has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

The Shareholders resolve to amend article 6, second paragraph of the Articles of the Company, to reflect the above mentioned resolutions, so that article 6, second paragraph of the Articles shall now read as follows:

" **Art. 6. Share capital. (Second paragraph).** The Company's share capital is established and one hundred seventy-five thousand euro (EUR 175,000). The share capital is divided into one hundred seventy-four thousand nine hundred and ninety-nine (174,999) Ordinary Shares, to be subscribed by the Limited Shareholders, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and one (1) Unlimited Share, to be subscribed by the General Partner, having a nominal value of one euro (EUR 1)."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg to 31, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, with effect as of August 1<sup>st</sup>, 2012

*Fifth resolution*

The Shareholders consequently resolve to amend article 5, first paragraph of the Articles, which will now read as follows:

" **Art. 5. Registered office. (First paragraph).** The registered office of the Company is established in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the General Partner of the Company, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad."

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to accept the resignations of Mr Russell PERCHARD and Mr Philip GITTINS as members of the Supervisory Board of the Company, as of June 22<sup>nd</sup>, 2012.

The Shareholders then decide to appoint the following persons as new members of the Supervisory Board of the Company, as of June 22<sup>nd</sup>, 2012:

- Mrs Maria GRASSINGER, born on April 27<sup>th</sup>, 1969 in Pruszkow, Poland, residing at Lukasfeldweg 4, D-85646 Neufarn, Germany; and

- Mr Fabian SCHULZ, born on November 28<sup>th</sup>, 1978 in Bitburg, Germany., residing professionally at 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The new members of the Supervisory Board of the Company are elected for a period ending at the annual general meeting to be held in 2018.

The mandate of the third member of the Supervisory Board of the Company Mr Keith FISCHER is also extended and will end at the annual general meeting to be held in 2018.

#### *Declaration and Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de Grassinger Heideck S.C.A. (ci-après la "Société"), une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.960, constituée suivant acte notarié rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2009, et dont les statuts ("Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 467 le 4 mars 2010. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 950 le 6 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert GRASSINGER, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maria GRASSINGER, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, précitée.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I. Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) Actions Ordinaires et une (1) Action Commandité de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les Actionnaires.

III. Tous les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été valablement informés de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décident unanimement de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000.- EUR) jusqu'à un montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000.- EUR) par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) Actions Ordinaires (définies ci-après comme les "Nouvelles Actions Ordinaires") ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) et chacune les droits et obligations contenus dans les Statuts.

2. Renonciation par un actionnaire actuel Monsieur Robert GRASSINGER à son droit de souscription préférentiel tel que prévu par l'article 32-3 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et souscription et paiement des Nouvelles Actions Ordinaires par l'Actionnaire Commanditaire Madame Maria GRASSINGER.

3. Modification de l'article 6, deuxième paragraphe (capital social) des Statuts.

4. Transfer du siège social de la Société du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 31, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012.

5. Modification de l'article 5, premier paragraphe (siège social) des Statuts.

6. Démission de Monsieur Russell PERCHARD et Monsieur Philip GITTINS en tant que membres du Conseil de surveillance de la Société, avec effet au 22 juin 2012 et nomination de Madame Maria GRASSINGER et Monsieur Fabian SCHULZ en tant que nouveaux membres du Conseil de surveillance de la Société, avec effet au 22 juin 2012; prolongation de la durée du mandat du troisième membre du Conseil de surveillance de la Société Monsieur Keith FISCHER.

7. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les Actionnaires:

*Première résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante-quinze mille euros (75.000.-EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000.- EUR) jusqu'à un montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000.- EUR) par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) Actions Ordinaires (définies ci-après comme les "Nouvelles Actions Ordinaires") ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) et chacune les droits et obligations contenus dans les Statuts.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires acceptent la renonciation par l'Actionnaire Commandité actuel Monsieur Robert GRASSINGER a son droit préférentiel de souscription au soixante-quinze mille (75.000) Nouvelles Actions Ordinaires, tel que prévu par l'article 32-3 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Nouvelles Actions Ordinaires sont intégralement libérées par une contribution en numéraire, et souscrites comme suit:

*Souscription et Paiement*

Madame Maria GRASSINGER, Actionnaire Commanditaire de la Société, née le 27 avril 1969 à Pruszkow, Pologne, demeurant au Lukasfeldweg 4, D-85646 Neufarn, Allemagne souscrit à toutes les soixante-quinze mille (75.000) Nouvelles Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR).

Lesdites Nouvelles Actions Ordinaires seront payées par voie d'apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR) et ce montant sera alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions a été produite au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 6, deuxième paragraphe des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte que l'article 6, deuxième paragraphe des Statuts se lira désormais comme suit:

« **Art. 6. Capital social. (Deuxième paragraphe).** Le capital social de la Société est établi à cent soixante-quinze mille euros (175.000.- EUR). Le capital social est divisé en cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (174.999) Actions Ordinaires à souscrire par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et une (1) Action du Commandité à souscrire par l'Actionnaire Commandité, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR).

*Quatrième résolution*

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 31, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012.

*Cinquième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5, premier paragraphe des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Siège social. (Premier paragraphe).** Le siège social de la Société est établi à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg. Des filiales ou des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger peuvent être créées, sur simple décision de l'Actionnaire Commandité de la Société.»

*Sixième résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter les démissions de Monsieur Russell PERCHARD et Monsieur Philip GITTINS en tant que membre du Conseil de surveillance de la Société, avec effet au 22 juin 2012.

Les Actionnaires décident ensuite de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du Conseil de surveillance de la Société, avec effet au 22 juin 2012:

- Madame Maria GRASSINGER, née le 27 avril 1969 à Pruszkow, Pologne, demeurant au Lukasfeldweg 4, D-85646 Neufarn, Allemagne;

et



- Monsieur Fabian SCHULZ, né le 28 novembre 1978 à Bitburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Les nouveaux membres du Conseil de surveillance de la Société sont nommés pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

La durée du mandat du troisième membre du Conseil de surveillance de la Société, Monsieur Keith FISCHER, est également prolongée et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

#### *Déclaration et Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille six cents euros (1.600.- EUR).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, et à la date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Grassinger, M. Grassinger, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43542. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123495/225.

(120164637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

#### **Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.516.

#### — EXTRAIT

Les comptes annuels du 9 juillet 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012123496/15.

(120164436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

#### **Katiar Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.134.

#### — EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 6 juin 2012 de révoquer le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012123575/16.

(120164414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Gradel Productions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 6, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 130.021.

---

Les statuts coordonnés au 30 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012123506/11.

(120164569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**SA Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.415.

---

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 13 septembre 2012 de la société SA Equity Holdco S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant suivant en date du 13 septembre 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 9.098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, en qualité du gérant unique de la Société.

2. Nomination des nouveaux gérants suivants en date du 13 septembre 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yu Baodong, né le 11 octobre 1963 à Pékin, Chine, avec adresse professionnelle au Unit 1703-1706, Level 17 International Commerce Centre, 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong, en qualité du gérant A de la Société.

Monsieur Yumin Liu, né le 6 novembre 1963 en Chine, avec adresse au 5251, Capital Paradise, 101318 Shunyi District Pékin, Chine, en qualité du gérant A de la Société.

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye, aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en qualité du gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Yu Baodong, gérant A;
- Monsieur Yumin Liu, gérant A;
- Monsieur Martinus C.J. Weijermans, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SA Equity Holdco S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2012123769/29.

(120164201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Gradel Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 6.944.

---

Les statuts coordonnés au 30 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

March Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012123507/11.

(120164530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**GWM Merchant International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 137.763.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWM MERCHANT INTERNATIONAL S.A.  
DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012123509/12.

(120164578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 135.493.

Les statuts coordonnés au 28 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2012123511/11.

(120164337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 136.171.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 6 juillet 2012*

Conformément à l'article 9 des statuts de la Société et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les Membres du Conseil de gérance décident de nommer Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, délégués à la gestion journalière, et ce pour une période indéterminée.

La Société pourra être valablement engagée par la signature conjointe des deux Délégués à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012123555/20.

(120164502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Heloise Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 169.900.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 septembre 2012*

1. La démission de Monsieur Marc VANHELLEMONT avec effet au 21 septembre 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:  
- Monsieur Simon Pierre SAVERYS (directeur de sociétés), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 21 septembre 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012123516/15.

(120164350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Heloise Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.900.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 septembre 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123517/13.

(120164350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**I.T. Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.152.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123522/9.

(120164496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Infinity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.945.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates abgehalten in Bertrange am 3. Januar 2012*

In Einstimmigkeit aller Verwaltungsratsmitglieder wurde folgender Beschluss gefasst:

1. Der bisherige Rechnungskommissar CCF S.A. ehemals ELIOLUX S.A. wird ab sofort durch folgende Firma ersetzt:

Premium Advisory Partners S.A.

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

RC Luxembourg: B136.449

Das Mandat der Gesellschaft als Rechnungskommissar wird bis zur Hauptversammlung im Jahr 2016 verlängert.

Luxembourg, den 27. April 2012.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2012123541/17.

(120164318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.600.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123526/10.

(120164584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Invesco The Hague Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.783.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123529/10.

(120164593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.569.

Les comptes annuels au 30.04.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A.

Signature

Référence de publication: 2012123545/11.

(120164352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Sobrass Gestion & Cie SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.411.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SOBRASS GESTION & CIE SCA, qui s'est tenue à Bascharage en date du 3 juillet 2012, que:

- la société Sobrass Gestion s. à r.l., commandité, est nommée gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

- Messieurs Josef SIMMET, Raymond MARTIN, Réginald NEUMAN et Hubert CLASEN, sont nommés commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013 statuant sur l'exercice 2012.

- Veuillez noter que l'adresse du commissaire aux comptes M. Raymond MARTIN, est désormais 11, rue Marguerite Thomas-Clement à L-2617 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société Sobrass Gestion sàrl*

Georges Lentz

Référence de publication: 2012123785/18.

(120164516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2012*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123549/14.

(120164277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.127.

Les statuts coordonnés de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123550/10.

(120164551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**IPE Tank and Rail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123553/11.

(120164511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**IPE Tank and Rail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123554/11.

(120164512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Ite Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 27, rue des Hêtres.  
R.C.S. Luxembourg B 122.967.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123557/9.

(120164497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 108.098.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 21 septembre 2012*

Est nommé président du conseil de gérance, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat de gérant et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Référence de publication: 2012123579/13.

(120164349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Jadl Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 142.488.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012123559/9.

(120164566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**K.S. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 138.804.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de K.S. Investments S.A. du 29 juin 2012:

1/ Révocation du commissaire:

- FIDUS GESTION S.A. (numéro RCS B 55.098) résidant au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg a été révoquée de son mandat de commissaire de la société.

2/ Nomination du commissaire:

- Vadim Kharin né le 31 août 1968 à Krasnoyarsk (Russie) et résidant au 15, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg, a été nommé comme commissaire de la société pour une durée de six ans à partir du 30 juin 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123573/17.

(120164488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Kenmore Care Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 117.155.

Veuillez noter la démission de Monsieur Keith Notman de son mandat de gérant de la société KENMORE CARE HOMES S.à r.l. ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 117155, avec effet au 23 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Représentée par: M.C.J. Weijermans / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir B

Référence de publication: 2012123577/15.

(120164599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**L'Aiglon Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 117.223.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 septembre 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Référence de publication: 2012123588/13.

(120164347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 septembre 2012*

1. La démission de Monsieur Marc VANHELLEMONT avec effet au 21 septembre 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire:
  - i. Monsieur Simon Pierre SAVERYS, (directeur de sociétés), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 21 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012123578/14.

(120164349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**L'Aiglon Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.223.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 septembre 2012*

1. La démission de Monsieur Marc VANHELLEMONT avec effet au 21 septembre 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
  - Monsieur Simon Pierre SAVERYS (directeur de sociétés), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 21 septembre 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 Novembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012123587/15.

(120164347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---

**A.Z.Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 38.287.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société AZ COM S.A. qui s'est tenue en date du 5 septembre 2012*

Il a été décidé ce qui suit:

- après délibération, le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Melchior WATHELET en sa qualité d'Administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Monsieur Frédéric MAEYENS, né le 20/12/1972 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement rue d'Arlon 53/3, B-1040 Bruxelles, avec effet rétroactif au 10/05/2011.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Royal Automobile Club de Belgique asbl, Messieurs Pierre LAOUREUX, Michel JODOGNE, Luc VERMEULEN et Frédéric MAEYENS.

- après délibération, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Frédéric MAEYENS à la fonction de Président du Conseil d'Administration, avec effet rétroactif au 10/05/2011.

Pour extrait certifié Conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012123262/23.

(120164856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

---